

Briec ne fut pas constitué en prébende. Le Chapitre se contentait de percevoir en commun environ 2,200 livres du produit des dîmes, sur laquelle somme, il fallait déduire 1,500 livres pour la portion congrue d'un Recteur et de quatre vicaires, 180 livres à l'abbesse de Saint-Georges de Rennes, et 400 livres à la prieure de Locmaria, ces dernières sommes étaient dues à ces deux monastères à raison d'un accord intervenu, en 1675, avec le Chapitre (G. 319), accord par lequel il fut reconnu « que les dites dames de Saint-Georges de Rennes et celles de Locmaria sont en possession immémoriale, en commun avec le Chapitre, de percevoir un tiers des dîmes et gros fruits de dix parcelles de Briziec, nommées les *Communaux* et vulgairement les parcelles de Langolen-Bian, Trevidic, Tremevel, Cozgastel, Ponguen, Lestudoret, Trebarec, Trebozen Izella et Kerjouet Garlez. Le tiers de la dîme de ces parcelles est affermé en commun, mais le Chapitre a à lui seul d'autres dîmes sur Langolen-Bras, Quistinic, Tréfflez, Kerdrain, Languern, Trebozen Huella, Trevague, Kergref, Trégain et Kerarprovost, lesquelles ne peuvent être affermées avantageusement qu'avec les autres. »

Avant la Révolution, la paroisse de Briec comprenait les trois trèves de Quilinen, Landudal et Langolen ainsi que les chapelles de Saint-Corentin du Creisquer, Saint-Sébastien de Garnilis, Saint-Adrien, Le Pénity, Sainte-Cécile, Saint-Véneec, Saint-Egarec, Notre-Dame de Pitié, Saint-Magloire sur la trève de Langolen et Saint-Tugdual sur la trève de Landudal.

Aujourd'hui, Landudal avec sa chapelle de Saint-Tugdual et Langolen avec sa chapelle de Saint-Magloire forment deux paroisses séparées, mais Landrévarzec s'est annexé la chapelle de Quilinen, ancienne trève de Briec, et a cédé à Briec sa chapelle de la Madeleine, et son ancienne trève de Trefflez.

Au moment de la réorganisation du culte, en 1804, Landrévarzec avec Trefflez, Landudal et Quilinen étaient réunis à Briec. Langolen seule était érigée en succursale, mais vers 1814, n'étant pas pourvue de pasteur, ce furent les trois prêtres de Briec qui eurent à desservir tout le canton.

Lors de la circonscription des paroisses du District de Quimper, conformément à la loi du 16 Août 1791, la chapelle de Saint-Guenec ou Véneec fut érigée en succursale ; cette érection n'eut jamais son effet, mais le 31 Octobre 1802, les habitants de cette section le rappelaient à M^{sr} l'Evêque de Quimper, le priant de leur donner un prêtre.

ROLE DES DÉCIMES, 1789.

M. le chevalier Recteur	42 ^l 5 ^s .
La Fabrice.....	11 ^l 5 ^s .
Le sacre	2 ^l .
Trève de Quilinen	9 ^l .
Trève de Landudal	9 ^l .
Le Rosaire	2 ^l .
Trève de Langolen.....	9 ^l .
Le Rosaire	2 ^l .
Le Creisquer	2 ^l .
Saint-Sébastien	2 ^l .
Saint-Adrien	2 ^l .
Saint-Tugdual.....	2 ^l .
Le Pénity	2 ^l .
Sainte-Cécile	2 ^l .
Saint-Véneec.....	2 ^l .
Saint-Egarec.....	2 ^l .
Saint-Magloire	2 ^l .
Notre-Dame-de-Pitié.....	2 ^l .
TOTAL.....	106 ^l 10 ^s .

DIVISION DE LA PAROISSE EN SECTION POUR LE TIRAGE AU SORT,
EN 1793 (L. 14).

Les parcelles du Bourg, de Barré, de Treffladus, de Quistinit, de Landudal, de Trenevel, de Sainte-Cécile, de Pontguine, de Trebozen, du Stanc et de Caeraprovost et les trèves de Quilinen, Trefflez et Landrévarzec.

ÉGLISE PAROISSIALE

La partie la plus ancienne de cette église est la façade Ouest, dont le style ogival flamboyant semble indiquer les premières années du xvi^e siècle. La porte est encadrée de moulures prismatiques et surmontée d'une contrecourbe et d'un galbe feuillagé dont les rampants portent sur deux lions sculptés. Les contreforts sont percés de niches abritant les statues de saint Pierre et de saint Jean-Baptiste.

Le clocher qui surmonte cette façade est postérieur, et porte à sa base la date de 1692, et sur la chambre des cloches celle de 1694.

Le porche latéral, assez simple, est couvert d'une voûte d'ogive ; au-dessus de la porte, est une statue de saint Adrien, en tunique courte, manteau et couronne. Le reste des murs extérieurs est très simple et semble appartenir au xviii^e siècle.

A l'intérieur, l'église se compose d'une nef, de deux bas-côtés et d'un petit transept, le tout formant sept travées séparées par des piles rondes qui portent des arcs surbaissés, avec moulures dans le genre du xvi^e siècle.

Le maître-autel est surmonté de deux gradins ornés de feuillages et d'arabesques. Le tabernacle est entouré de huit colonnettes torsées, dont six feuillagées, encadrant deux niches à coquilles qui contiennent les statuettes de saint Pierre et de saint Paul. Le couronnement à dôme et lanternon est décoré de trois niches et statuettes, de colon-

nettes torsées, volutes feuillagées, urnes et bouquets de fleurs, le tout surmonté de la statuette du Christ ressuscité.

Des deux côtés du retable sont deux niches avec statuettes, quatre panneaux carrés avec peinture sur bois, représentant les quatre Évangélistes. Au-dessus court une galerie de fuseaux, sur laquelle sont deux anges portant des reliquaires.

Les statues vénérées sont : saint Pierre et saint Paul, la Vierge-Mère, dans le genre des statues sortant des ateliers du port de Brest, saint Etienne, saint Pierre-Célestin, en chape, tiare et croix papale, sainte Anne, saint Corentin, sainte Marguerite et une petite Sainte-Vierge.

Dans le cimetière, sont deux croix en pierre dont une est datée de 1656.

Un procès-verbal fut dressé en 1781, pour constater les armoiries de la cloche qui devait être refondue, car il y avait contestation entre les seigneurs de la Chateigneraie (Quistinic) et ceux de La Roche et Laz au sujet de la mouvance du patronage de l'église de Briec (B. 484).

S'il y a un écusson en bosse, au pignon oriental, aux armes du seigneur de La Roche et Laz, il est constaté qu'il y a été placé par voie de fait mais que les dits seigneurs n'y ont aucun droit.

La cloche du côté Nord a 25 pouces de hauteur sur 30 pouces de diamètre, elle ne porte aucun écusson, mais l'inscription suivante :

ANNO : DÑI : 1691 :
LVDOVICO : MAGNO : XIV^o : REGNANTE :
ILLMO : DD : FRANCISCO : DE : COETLOGON :
DIOECESIM : CORISOPITEN : GUBERNANTE :
JOANNES : HVELVAN :
SACR : FACULT : PARISIEN : BACCALAUREVS :
THEOLOGVS : DOMVS : SORBONAE :
NEC : NON : PAROCHIAE : BRIZIEC :
RECTOR.

Au bas est écrit :

T. LE : SOUEFF : FONDEVV :

Au milieu, côté du Nord :

IHS.

Côté du Midi, dans un médaillon circulaire de 4 pouces de diamètre, la Vierge avec l'Enfant-Jésus dans ses bras, assise sur des nuages.

Sur la seconde cloche, du côté du Midi, qui a 27 pouces de haut et 31 pouces de diamètre, est écrit :

SIT : NOMEN : DOMINI : BENEDICTVM : 1702 :

Sans armoirie, mais elle porte une croix sous laquelle on lit :

FRANCOIS : LE : MOYNE : FONDEVV :

De l'autre côté, est une Vierge en pied ayant les mains jointes.

Cette cloche est éclatée.

Lorsqu'en 1789, il fut question de reconstruire l'église, on dressa le procès-verbal suivant pour constater l'état des prééminences. Il est conservé aux Archives départementales (B. 484) :

Au pignon oriental, derrière le maître-autel, dans le vitrail représentant le mystère de la Passion, il y a 5 écussons ; 3 en haut, 2 en bas, au-dessus de la maçonnerie.

En haut, cinq compartiments, le plus supérieur à droite, côté Nord, contient un écusson aux armes de France, le 2^e et le 3^e des mystères, le 4^e les armes de Bretagne, le 5^e un mystère.

Au 2^e panneau Nord, au-dessus de l'appui de la maçonnerie, est un ange portant en bannière : *d'azur à trois quintefeuilles d'argent 2. et 1.* Côté gauche même niveau, est un ange portant en bannière : *burellé d'argent et de gueules de 10 pièces.* Aucun autre écusson. Ces deux derniers appartiennent à la seigneurie de la Chataigneraye, dont le Sr Dervan est propriétaire.

Au côté Nord, entre la chapelle de la Vierge dite de *Trohanet* et la première marche du maître-autel, est une tombe en grosse fonte de fer portant un écusson circulaire avec le cordon de Saint-Michel : *parti au 1^{er} deux faces, au 2^d trois pommes de pin renversées pointe en bas.* Au pourtour est écrit : REVIVRE. CRAIGNONS : DIEV : SVR :.. et au pourtour, *Jean Melou, chevalier seigneur de Kersaint-Eloy et dame Marie de Trégain, châtelaine.* Au haut est écrit : *donné par Messire de Trégain à la mémoire de leurs ancêtres, et monument à leur postérité, Mars 1654.* Le procureur du seigneur de la Chateigneraye a dit que cette tombe a été placée clandestinement depuis 6 à 7 ans, et demande qu'elle soit enlevée.

Au côté gauche de la dite tombe, en est une autre rase en pierre, portant une croix soutenue par des os de mort en sautoir avec un écusson sans rien de visible.

A gauche, vis-à-vis de l'Évangile, entre la marche du maître-autel et la balustrade, est une tombe sur laquelle est un écusson : *parti au 1^{er} d'un croissant montant, au 2^d d'une portion de huchet ou cor de chasse ; à gauche morceau de pierre tombale avec un écusson, portant au 1^{er} un croissant montant, et au 2^d une face.*

Vis-à-vis, au milieu de l'autel, est une tombe sans armoiries apparentes appartenant à Jean-Vincent de Kerguelen, Sr de Pennanjeun.

Entre la balustrade séparant le sanctuaire de la chapelle Saint-Jean et Sainte-Marguerite est une tombe ayant en son milieu un écusson portant *3 coqs 2. 1.*

Au-dessous à droite, est un autre écusson : *parti au 1^{er} de 3 coqs 2. 1., au 2^d, 3 petits écussons 2. 1., chacun de 4 besans ou tourteaux couronnés.*

A gauche, autre écusson : *parti au 1^{er} de 3 coqs 2. 1., au 2^d de 2 fusées en face au milieu surmontées de 2 besans ou tourteaux ; tombe réclamée par Yves-Joseph de Kergué-*

len, dépendante de la terre de Trémarec, juveigneurie de la Chateigneraye.

A la chapelle Saint-Jean et Sainte-Marguerite, il y a trois soufflets, le 1^{er} porte un écusson : *d'or à 3 pommes de pin de gueules pointe en haut 2. 1.*, le reste est en verre blanc ou représente le mystère de la Passion

Dans l'enfeu, sur le milieu est un écusson portant : *3 pommes de pin 2. 1.*, avec une petite croix pattée en abîme au milieu, ledit écusson chargé en chef d'un lambel à 3 pendants.

Sur une seconde pierre, est un écusson chargé : *d'un grelier ou cor de chasse.*

Au-dessus du dit enfeu, est une voûte surmontée d'une impériale avec moulure et porte un écusson chargé de : *3 pommes de pin pointe en haut 2. 1.*, avec un tourteau en abîme, le dit écusson couronné d'un lambel à 3 pendants.

A la naissance droite de la dite impériale, est un écusson portant les armes de la Boixière : *3 pommes de pin 2. 1.* avec une petite croix pattée au milieu ou en abîme.

A l'autre naissance de l'impériale, à gauche, est un écusson de : *3 pommes de pin 2. 1.* avec un tourteau en abîme surmonté en chef d'un lambel à 3 pendants.

Proche la balustrade du maître-autel, est une tombe rase, portant 3 écussons sans armoieries.

En la chapelle de la Vierge, côté Nord, au haut du vitrail, sont trois écussons :

Le premier : *écartelé au 1 et 4 d'or à 3 croissants montants de gueules 2. 1.* au 2 et 3 d'azur à une quintefeuille d'argent.

Le deuxième : *parti d'un et coupé d'un*, ce qui fait trois quartiers au 1^{er} d'or à 3 croissants montants de gueules, au 2^e qui est le parti de sinople à la massue d'argent, le 3^e qui est le coupé d'azur à 1 quintefeuille d'argent.

Le troisième : *parti et coupé du premier*, ce qui fait 3.

Le 1^{er} porte d'or à 3 croissants montants de gueules, 2 et 1, le 2^e qui est le parti d'azur à la croix pattée d'argent, au 3^e qui est le coupé d'azur à quintefeuille d'argent.

Au-dessous à droite, écusson en forme de bannière, cerné du cordon de Saint-Michel : *parti au 1^{er} d'argent à 3 faces d'azur, le 2^e de sable à la bande d'or chargée de 3 croissants montants d'azur, la dite bande surmontée en son canton senestre d'un besan d'or.*

Au mur du bas côté du Nord, à droite de l'autel, enfeu avec écusson sans armoierie. En haut, écusson : *écartelé au 1^{er} et 4 de 3 croissants, au 2 et 3 d'une quintefeuille*, dépendent de Trohanet, juveigneurie de la Chateigneraye.

Dans la deuxième fenêtre du bas côté, à la clef de voûte, est un écusson d'or à la bande losangée de gueules, surmonté au canton senestre d'une tour crénelée d'azur murée de sable.

Au-dessous, écusson : *parti au 1^{er} d'or à la bande losangée de gueules, surmontée d'une tour comme ci dessus, au 2^e d'or à 3 pommes de pin de gueules et d'une moitié de chevron d'argent.*

A l'extérieur, à la clef de voûte du porche, du côté du Midi, sur le cimetière, écusson très vieux sans armoieries. Sous la base de la tour, au pignon occidental, trois écussons, le supérieur, entouré du cordon de Saint-Michel porte : *3 quatre-feuilles 2. 1.*

Le 2^e du côté droit, entouré du cordon de Saint-Michel, porte : *sept macles 3. 3. 1.*

Le 3^e : *parti au 1^{er} de 7 macles 3. 3. 1.*, au 2^e burelé de 10 pièces. — Ces trois derniers écussons appartiennent à la Chateigneraye et Acigné.

Au pignon de la vitre du maître-autel, est un écusson : *écartelé au 1^{er} et 4 de 3 vannets ou coquilles oreillées au 2 et 3 d'un lion léopardé, surmonté d'une couronne de marquis*; appartient à M. le vicomte de Pont-Bellanger,

démissionnaire de M. le marquis du Grego, du marquisat de la Roche et de la baronnie de Laz.

L'église de Briec possède encore deux jolis calices du xvi^e et du xvii^e siècle et une boîte en argent pour les Saintes-Huiles portant cette inscription :

Dono dedit Joannes peccator parrochiæ de Briec rector anno Domini Jesu-Christi 1723.

Ce recteur est Jean Heluan.

ÉTAT DES CHAPELLES.

1^o Chapelle de Saint-Corentin ou du Gresquer, signalée dans un aveu de 1540 (G. 5).

Cette chapelle est située à deux kilomètres en amont de la papeterie d'Odet, sur la rive droite de la rivière, au village dit de *Gresker*. Elle est en forme de croix latine, avec abside carrée et transept à branches longues, dans le style gothique du xvi^e siècle, et d'une nef plus basse et plus simple qui, par sa façade Ouest et par son petit clocher à dôme, indique le xvii^e siècle. Les murs latéraux de cette nef sont bâtis en moellon, tandis que les branches du transept et l'abside sont, à l'extérieur et à l'intérieur, en belles pierres de taille, avec contreforts aux angles, gargouilles au bas des pignons et crossettes feuillagées sur les rampants.

A l'intérieur, on trouve trois autels en pierre, très simples, ayant une table saillante en granit, posée sur un massif carré et une base moulurée.

A l'entrée et aux extrémités du transept, sont des bancs en pierre.

Près du maître-autel, du côté de l'Épître, est une piscine ouverte, et une seconde entourée d'une feuillure, pour panneau de fermeture ; du côté de l'Évangile, est une autre petite armoire ayant encore son vantail en menuiserie de chêne.

Les statues en vénération sont :

1. — Saint Corentin, en pierre, 1 m. 50 de hauteur portant chape riche, mitre et crosse, et bénissant de la main droite.

2. — Saint Tugen, bois, 1 m. 50 ; en chape plus simple et mitre, tenant un livre de la main gauche et une clef de la main droite. A ses pieds est un chien qui, d'après les intentions du sculpteur, devait peut-être représenter un chien enragé, mais qui est d'allure bien pacifique.

3. — Saint Germain, bois, 0 m. 75 ; en évêque, chape et mitre.

4. — Saint Sébastien, bois, 1 m. 20 ; attaché à un arbre et percé de flèches.

5. — Notre-Dame-du-Folgoat, bois, 0 m. 80 ; portant son Enfant qui tient la boule du monde.

6. — Saint Sylvestre, bois, 1 m. 10 ; en chape et mitre, ce qui ne semble pas indiquer le pape saint Sylvestre ; les paysans prononcent : sant Gelvest ou Gelves, et son pardon se célèbre le second Dimanche de Mai. Ne serait-ce pas saint Servais, évêque de Tongres, dont la fête a lieu le 13 Mai ; et qui est honoré chez nous à Saint-Servais, à Nizon, Plogonnec, Poullaouen, Duault ?

7. — Saint Modet, ou saint Maudez, bois, 1 mètre ; en chasuble antique et mitre, avec tête et mains informes, œuvre d'un sculpteur peu habile.

8. — Sur une poutre ou tref, à l'entrée du chœur, un Christ en croix.

La fenêtre à trois baies, qui est derrière le maître-autel, conserve les restes d'un très beau vitrail, représentant la *Mort de la Sainte-Vierge*.

La moitié environ a disparu ; il y reste encore les panneaux supérieurs de deux baies et la partie moyenne de la troisième. On y voit les Apôtres réunis autour du lit de mort de leur Reine. Saint Pierre, vêtu d'une aube blan-

che et d'une étoile croisée, tient un cierge de la main gauche, et de la droite bénit la Vierge; saint Jean est à son chevet; deux des Apôtres sont agenouillés, l'un a devant lui un livre ouvert, sur un prie-Dieu, deux portent des encensoirs gothiques, deux autres ont des bénitiers et aspergent avec des goupillons; saint Jacques-le-Majeur récite son chapelet; un ange plane au-dessus du lit funèbre et dans les soufflets latéraux sont deux autres anges, les bras croisés, dans l'attitude de la prière. Les panneaux qui restent sont en fort mauvais état et menacent d'être emportés par la tempête.

Il est fort regrettable que cette vitre ne soit pas entièrement conservée, car elle était d'un très beau style, sans cependant rivaliser avec celle où est traité le même sujet, dans la chapelle du Crann, en Spézet,

A la petite fenêtre à deux baies qui se trouve au bout de l'autel, du côté de l'Évangile, est un Saint vêtu d'une robe blanche et d'un manteau bleu, tenant un livre et une clef. Ce doit être saint Pierre, car saint Tugen aurait été représenté en évêque. Au-dessus de sa tête, dans un petit cartouche ovale, on lit la date de 1583.

Dans le soufflet du haut est un écusson portant : *de gueules au château crénelé et donjonné de trois pièces d'argent*, qui est Mur, comme à la chapelle de Saint-Jacques, en Bannalec. Ce même écusson se trouve aussi dans la fenêtre en face, du côté de l'Épître.

Sur le placître est un calvaire dont la croix a disparu; il ne reste plus que les marches, le piédestal et le fût.

2^o Chapelle de Saint-Égarec.

Elle figure au rôle des décimes de 1765. Chapelle non vendue à la Révolution et dont M. le Curé de Briec réclame instamment la conservation en 1806 « parce que les

deux jours de pardon qui s'y célèbrent, il y tombe beaucoup d'offrandes qui aideront à subvenir aux réparations de l'église ».

La statue du Saint le représente avec le costume d'abbé.

On y célèbre deux pardons, le premier, le jour de l'Ascension, le deuxième en Octobre.

La chapelle semble dater du xvii^e siècle, elle ne possède qu'un seul autel dédié à saint Egarec, mais on y remarque les statues de la Véronique et de saint Yves.

On vient à cette chapelle demander la guérison des maux d'oreilles, et pour cela on applique à l'oreille une sorte de caillou qui ressemble à un galet des bords de la mer.

3^o Chapelle de Saint-Guérolé-Tréfflez.

Ou chapelle de Trolès, autrefois Trefflez, c'était, avant la Révolution, une église succursale de Landrévarzec, mais qui est demeurée attachée à Briec, après l'érection de Landrévarzec en paroisse. Elle est à 3 kilomètres Sud de l'église de Briec.

Elle ne fut pas vendue, au moment de la Révolution. La fête patronale s'y célèbre le 4^e Dimanche de Juillet. On y honore saint Guérolé et saint Philibert, et les pèlerins demandent la guérison des maux d'estomac.

La chapelle, qui n'a qu'un seul autel, et conserve encore son baptistère et son cimetière, porte la date de 1636.

Trefflez, donnée par Gradlon à Landévennec relevait avec Landrévarzec de cette abbaye qui avait droit de présenter à ce bénéfice.

Le dernier curé de Tréfflez fut M. Jérôme Cariou, né à Cast, en 1750. Prêtre en 1777 et chargé de desservir Tréfflez, Mgr de Saint-Luc note que c'était un prêtre studieux,

d'une conscience délicate et qui travailla avec succès à la retraite du Séminaire, en 1784.

4° *Chapelle de la Madeleine.*

Cette chapelle dépendait de Landrévarzec avant la Révolution, mais est demeurée annexée à Briec après l'érection de Landrévarzec en paroisse. Elle ne fut pas vendue à la Révolution. Elle figure au rôle des décimes de 1765.

Le pardon de cette chapelle située à une lieue au Nord du bourg, se célèbre le dimanche qui suit la fête de la Madeleine. La chapelle ne possède qu'un seul autel, on y remarque outre la statue de la Sainte représentée à genoux, une statue de saint Jacques.

La chapelle aurait été bâtie ou rebâtie vers le milieu du XVIII^e siècle.

5° *Saint-Sébastien ou chapelle de Garnilis.*

Cette chapelle est située à 7 kilomètres Nord du bourg. Le grand pardon s'y célèbre le dimanche après la fête, le 20 Janvier, et le petit pardon a lieu le 24 Juin, pour la Saint-Jean-Baptiste.

Le jour du pardon, en 1819, il y eut quelques désordres à l'occasion des luttes qui avaient eu lieu malgré la défense; M. Plassart, vicaire de Briec, supposant la chapelle interdite par ce fait, n'y voulait plus y dire la messe, sans un ordre exprès de Monseigneur.

On va demander à cette chapelle la guérison des maux d'yeux.

Cette chapelle comprend une nef, deux branches de croix et une petite abside droite.

La façade Ouest est percée d'une porte gothique surmontée d'une contrecourbe feuillagée au haut de laquelle est une statue de saint Sébastien accostée de deux archers

qui lui lancent des flèches, avec la date de 1586, deux fois répétée.

Le clocher à deux baies, depuis longtemps privé de sa flèche, est encore dans la donnée gothique. Sur le placître, du côté Midi, est une croix montée sur un haut soubassement à quatre gradins, avec petit autel en pierre sur la face Ouest, et sur le côté Nord du socle la date de 1570.

A l'intérieur, il y a trois autels.

Celui de l'abside a un parement plat en bois agrémenté de peintures qui semblent dater de Louis XIV ou Louis XV, représentant au milieu, un Saint-Esprit dans une gloire à rayons flamboyants, et tout autour une décoration de fleurs variées.

Les statues en vénération sont :

1. — Saint Sébastien, dans une niche à volets qui sont couverts de quatre panneaux représentant quatre archers qui le percent de flèches.

2. — Notre-Dame de Pitié.

3. — Saint Yves, en surplis, camail à capuchon et barrette. Il tient des deux mains un livre ouvert sur sa poitrine.

4. — Saint Jean-Baptiste.

5. — Saint Roch.

6. — Groupe composé de quatre personnages : saint Mathurin, en chape, parlant à une reine à genoux. Derrière la reine est un vieillard qui fait un geste d'admiration ; derrière saint Mathurin est un ange ou un petit personnage, les mains jointes.

7. — Sur la poutre ou tref à l'entrée du transept, qui porte la date de 1752, est un Christ en croix accompagné de la Sainte-Vierge et saint Jean.

Vitraux. — Au-dessus du maître-autel, dans une fenêtre à trois baies, est un vitrail du XVII^e siècle, qui a perdu

deux de ses panneaux, mais qui en conserve encore quatre : le baiser de Judas, la flagellation, le portement de croix et le crucifiement. Dans les soufflets sont deux anges portant la croix et la colonne de la flagellation. Dans ces soufflets se voient les armoiries qui suivent :

En supériorité, *parti d'argent à deux fasces de gueules et d'or à trois pommes de pin de gueules* qui est Trégain.

Parti d'azur au lion rampant d'argent et d'or au chevron d'argent et trois pommes de pin de gueules.

Parti d'azur au griffon ou basilic d'argent et d'azur à 5 macles d'or.

Au-dessus de l'autel du transept Nord, dans la petite fenêtre à deux baies, saint Pierre présente un prêtre donateur à Notre-Dame de Pitié, avec ce commencement d'inscription gothique : *ce . vistre . dom . guillome.*

Dans la fenêtre du fond du transept, dans la partie supérieure des deux baies, Notre-Seigneur, dans l'attitude du jugement dernier, est entouré de différents saints et saintes, parmi lesquels on peut reconnaître la Sainte-Vierge, saint Jean-Baptiste, saint Sébastien, sainte Marie-Madeleine. Dans les soufflets, deux anges sonnans de la trompette ; et, en supériorité, un écusson un peu fruste où l'on reconnaît *un écartelé d'argent au greslier de sable.* Pentrez S^r de Lanquéran et de Botmel portait : *d'or au greslier d'azur lié de gueules.*

Au coin de l'abside et du transept Nord, est une tombe haute dont la dalle en ardoisine porte deux écussons accolés, surmontés d'une couronne comtale :

Ecartelé au 1 et 4 d'argent à deux fasces de gueules. Meslou S^r de Kersaint Eloy, *au 2 et 3 d'or, à 3 pommes de pin de gueules.*

D'azur à une étoile d'argent en chef, et un croissant de même en pointe.

Penandreff S^r de Quistinic portait : *d'argent au croissant de gueules surmonté de 2 étoiles de même.*

Sur le milieu de cette dalle, on lit cette épitaphe : *ci . gît . haute . et . puissante . Dame . Marie . Claude . Hiacinte . de . l'Ange : Dame . comtesse . de . Trégain . morte . le . 6 . Janvier . 1775 .*

Tout autour : *Donné : par : haut : et : puissant : seigneur : Guy : Guillaume : de : Melou : chevalier : comte : de : Trégain : officier : des : vaisseaux : du : Roy :*

A 100 mètres, au Nord de la chapelle, au bord de la route qui va au manoir de Trégain, est une croix détruite, au pied de laquelle on trouve aussi le groupe de saint Sébastien et des deux archers.

6^o Chapelle de Notre-Dame d'Ilijour.

Voici comment M. Marzin, curé de Briec, expliquait, en 1857, l'origine de cette chapelle, qu'il appelle Notre-Dame-Ilijour.

« Cette chapelle construite sur le versant Est (1) de la montagne nommée Rochveur, dans les dépendances du village de Kerdrein, remplace une ancienne chapelle dédiée à saint Léger, comme il conste par une déclaration de 1786 du village de Kerdrein (2).

« Il n'existait plus de traces de cet oratoire quand, suivant la tradition, on trouva dans un buisson une petite statue de la Sainte-Vierge. L'on voyait de temps en temps quelques personnes venir s'agenouiller devant cette statue et visiter la fontaine située à quelques centaines de mètres de là. Plus tard, on construisit, auprès du buisson, une cabane que l'on couvrit de mottes dans laquelle on déposa

(1) Au Nord de la paroisse, à 4 kilomètres du bourg.

(2) Le rôle des décimes de 1765 à 1789 ne fait aucune mention de cette chapelle de Saint-Léger qui dès lors ou devait être totalement en ruines, ou être une chapelle privée d'un manoir.

la petite statue, ce qui augmenta le nombre des pieux visiteurs, c'est vraisemblablement ce qui détermina M. Floc'h, ancien curé de Briec, à y construire une petite chapelle, en 1833 ; la dévotion augmentant tous les ans, M. Floc'h crut devoir, en 1848, agrandir cette enceinte, devenue trop petite pour l'affluence des fidèles de Briec, des paroisses limitrophes et même de quelques paroisses plus éloignées. Elle fut bénite, le lundi de Pâques 1848, par M. l'abbé Sauveur, grand vicaire de M^{sr} Graveran.

« Les pardons s'y font le lundi de Pâques et le 8 Septembre.

« On y donne en offrande des cierges, des vêtements, du chanvre, du fil. On y vient demander spécialement la guérison de la fièvre et des maux d'yeux.

« Quelques personnes pieuses font le tour de la chapelle à genoux.

« Ces pèlerins après s'être abreuvés à la fontaine répandent de l'eau dans leurs manches.

« La fontaine porte la date de 1793. Cette date qui surprend au premier abord indique l'époque d'une reconstruction de la fontaine. Quelques jeunes gens de Pleyben en firent les frais pour accomplir le vœu qu'ils avaient fait de rétablir cette fontaine qui tombait en ruines, s'ils échappaient à la levée en masse qui eut lieu à cette époque.

« Il n'y a dans la chapelle qu'un autel avec tabernacle au-dessus duquel se trouve la statue de Notre-Dame-Ilijour, représentée assise sur un nuage. L'ancienne petite statue est placée sur un piédestal assez élevé, hors du sanctuaire, du côté de l'Évangile. On y remarque encore les statues de sainte Anne, saint Yves, mais saint Léger n'y est plus honoré.

« Le nom Ilijour ajouté à celui de Notre-Dame vient très probablement du nom de saint Léger ou Léguier qui,

en breton, se prononce *lijour* du moins dans le pays de Briec. »

7. Chapelle de Sainte-Cécile.

Quelle est la pensée pieuse, le motif de dévotion qui a fait ériger cette chapelle, la seule dédiée dans tout ce pays à la grande martyre romaine, à la patronne des musiciens ?

Est-ce un pèlerinage fait à Rome ou à Sainte-Cécile d'Albi qui aura déterminé un seigneur ou un prêtre de notre région à consacrer un monument à la noble patricienne, dont le culte au courant du xvi^e siècle était devenu très populaire, comme l'indiquent les différentes peintures faites en son honneur par Francia, Raphaël, Jules-Romain, Guido Reni, Louis Carrache et les admirables fresques qui couvrent les voûtes de la cathédrale d'Albi.

L'édifice en lui-même n'a rien de remarquable, il se compose, comme la plupart des chapelles de l'époque d'une nef, de deux branches de transept et d'une abside carrée faisant une très faible saillie sur ces deux bras de croix. Les fenêtres et les portes offrent le caractère de la dernière période du style ogival en Bretagne. C'est dans les vitraux peints, heureusement assez bien conservés, et dans les statues, que nous trouverons les documents les plus intéressants.

1. Maîtresse-vitre. — Cette fenêtre se compose de quatre baies. On y voit représenté Notre-Seigneur en croix avec la Sainte-Vierge et saint Jean ; puis dans la quatrième baie, se trouve sainte Cécile portant la palme, et ayant un petit orgue à son côté.

2. Fenêtre du transept Nord. — Annonciation. L'ange Gabriel tient une banderole avec cette inscription :

AVE MARIA GRACIA PLENA DNS TECUM

Dans le tympan est le Père-Éternel, bénissant de la main droite, et tenant de la gauche le globe du monde. Il est coiffé de la tiare et porte une chape d'or avec une étole croisée sur sa poitrine.

3. Fenêtre du transept sud. — Dans la première baie, on lit cette légende :

COMENT : S : CECIALA : PRIOET. DIEV. AVA. LES
le dernier mot a disparu mais je pense qu'on devait lire : *avant les* NOPCES. En effet, la Sainte y est représentée vêtue d'une robe violette et d'un manteau rouge doublé de vert, à genoux devant un prie-Dieu surmonté d'un crucifix. Au-dessus de sa tête, à travers une arcade ouverte, on voit un musicien qui joue à un petit orgue. Derrière l'instrument, se trouve le souffleur coiffé d'une toque verte ornée d'un plumet bleu.

Ici le peintre a mieux compris et mieux interprété que les artistes contemporains le texte des actes de sainte Cécile ; car au lieu de la figurer jouant elle-même de l'orgue, il l'a représentée en prière, et c'est ce que signifie en réalité ce passage des actes : *Cantantibus organis, Cæcilia virgo in corde suo soli Domino decantabat, dicens : fiat, Domine, cor meum et corpus meum immaculatum, ut non confundar* ; pendant que les musiciens faisaient résonner leurs instruments au jour de ses noces, la vierge Cécile s'adressait au Seigneur dans le secret de son âme et lui disait : « Faites, Seigneur, que mon cœur et mon corps restent purs et sans tâche et que ma pudeur ne souffre point d'atteinte. »

Deuxième baie : Tout le bas de cette baie a disparu mais dans le haut, on voit l'évêque Urbain instruisant Valérien, le mari de sainte Cécile. Urbain, qu'une erreur accréditée à cette époque faisait confondre avec le pape Saint Urbain, est représenté avec la tiare et une chape très riche ; mais il est démontré aujourd'hui qu'il n'était que simple évêque dans un *pagus* près de Rome.

Il fait lire des Évangiles à Valérien. Celui-ci ne porte pas le nimbe, puisqu'il est encore païen, mais au-dessus de sa tête dans une gloire lumineuse entourée de nuages, plane le Saint-Esprit sous forme de colombe.

Dans cette fenêtre, les figures et l'architecture qui les encadre offrent les caractères de la Renaissance. Dans la fenêtre du milieu, au contraire, les personnages sont surmontés de dais flamboyants, très chargés de détails.

Statues.

De chaque côté de la maîtresse-vitre, sont de grandes niches à volets. Celle du côté de l'Évangile abrite une statue de sainte Cécile, debout, les mains jointes, couronne en tête ; les nattes de sa chevelure opulente sont retenues par un large ruban. A côté d'elle est un petit orgue porté sur deux cariatides terminées par de longues gaines.

Sur les volets de la niche, on a représenté en bas relief :

1° Sainte Cécile plongée dans une chaudière ; deux petits bourreaux nus soufflent et attisent le feu.

2° Saint Marc, avec rochet, chape et mitre pointue, prêchant à un roi païen qui l'écoute à genoux.

3° Sainte Apolline, ayant en main une longue tenaille.

4° Saint Durlou (saint Gurloës, premier abbé de Sainte-Croix de Quimperlé), vêtu d'une robe échancrée sur les jambes, portant une sorte de couronne sur la tête, et tenant la crosse de la main droite.

Dans la seconde niche, du côté de l'Épître, se trouve la statue de saint Maurice, abbé de Langonnet et ensuite de saint Maurice de Carnoët, près de Quimperlé. Il a la chape, la mitre et la crosse.

Sur les volets sont sculptés saint Pierre, saint Paul, saint Corentin et saint Ambroise.

Dans l'angle du transept Nord, est placée une statue en pierre de saint Marc. A sa ceinture est suspendue une écritoire; de la main gauche il tient un livre et de la main droite l'extrémité d'une banderole dont l'autre bout va se perdre dans la gueule de son lion ailé. La banderole porte en peinture cette inscription :

ZEDOIT NOECE 1591,

et sur le cul-de-lampe en pierre, on lit :

G 1578. VIBOUS.

Les autres statues que l'on voit dans la chapelle sont celles de saint Renan, Notre-Dame des Portes, sainte Anne, saint Herbot et saint Urlou.

8^o Chapelle de Saint-Véneç.

La chapelle de Saint-Véneç n'offre rien d'intéressant à l'extérieur si ce n'est le groupement de deux portes assez ornementées, percées dans le côté et le transept Sud, et séparées par le contrefort placé dans l'angle rentrant, avec une jolie niche abritant une petite statue en pierre de saint Jean-Baptiste.

Le saint patron qu'on y vénère est saint Véneç, le même que saint Guennec, Guézennec, Guéthénoc, fils de saint Fragan et sainte Guen, et frère de saint Guénolé et saint Jacut.

M. Le Men, ancien archiviste du Finistère, lui a consacré une longue étude dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, année 1875, page 104 et suivantes, et d'après lui saint Véneç pourrait être le même que saint Cadouan, patron de Poullan, saint Cadaouan, patron d'une ancienne chapelle ruinée en Brasparts, saint Cavan ou saint Cava qui a sa chapelle sur la côte Ouest de Plouguerneau. Mais d'après le Rév. Baring-Gould, d'accord avec Garaby, saint Cadouan serait né d'un premier

mariage de sainte Guen avec Æneas Llydewig, tandis que Guethenoc, Guénolé et Jacut naquirent d'un second mariage avec Fragan.

A l'intérieur de l'édifice, sont des statues nombreuses que nous allons étudier d'après leur ordre de placement.

1. A l'angle du transept Nord, sur un grand cul-de-lampe en pierre et dans une grande niche en bois, est un saint Yves assis entre le riche et le pauvre. Ce groupe est en bois. Sur le cul-de-lampe est sculptée en relief, en caractères romains, l'inscription suivante donnant le commencement de l'oraison de saint Yves :

DEVS . QVI . BEATVM . YVONEM . CONFESSOREM . —

Y. MOEZ.

2. De l'autre côté de la fenêtre, est un saint Sébastien.

3. Au coin du maître-autel, côté de l'Évangile, un grand cul-de-lampe en pierre portant cette inscription en caractères romains :

NOTRE . DAME . MERE . DV . REDEMPTEVR . 1592.

Sur ce cul-de-lampe, une niche en bois, dans le style de la fin de la période gothique, abrite deux statues : sainte Anne et la Sainte-Vierge, la première en bois, la seconde en pierre. La Sainte-Vierge allaite l'Enfant-Jésus, elle porte la couronne et tient une pomme de la main droite. Une inscription sur le socle la désigne sous le nom de

N. D. DE. TREGVRON,

ce qui d'après quelques-uns signifierait N.-D. des Trois-Couronnes ou du Rosaire.

La Sainte-Vierge est vénérée sous le même vocable à la chapelle de N.-D. de Tréguron, en Gouézec, où elle est priée surtout par les mères et les nourrices qui ont besoin de lait pour leurs nourrissons.

Le haut de la niche est orné de sculptures grossières représentant : l'Annonciation, Notre-Seigneur ressuscité apparaissant à sa Mère, et le couronnement de Notre-Dame.

4. Au coin de l'Épître, cul-de-lampe en pierre avec l'inscription :

S. GVEZNOCE : 1578.

Niche gothique en bois dont le dais a des découpures flamboyantes très fines. Dans cette niche, est la statue en pierre du saint patron, saint Vénéec ou Guesnoc. Il est représenté en guerrier, casque en tête, revêtu de la cuirasse et du reste de l'armure de fer, et portant sur le tout un manteau qui le drape élégamment. De la main droite il tient une épée nue et de la gauche un livre ouvert. A ses pieds, et dans la même niche, sont deux petites statues en bois représentant ses deux frères, saint Guénolé et saint Jacut, vêtus en abbés, avec chape, mitre et crosse.

5. Entre le maître-autel et la fenêtre du transept Sud, est la représentation la plus curieuse et la plus extraordinaire qui soit dans le pays : c'est la statue de la mère de saint Vénéec, *Santes Guen Teirbron, Sancta alba Trimammis*, sainte Blanche aux trois mamelles, parce que d'après la légende populaire consignée dans le Cartulaire de Landevennec, Dieu lui donna une troisième mamelle à la naissance de son troisième fils. C'est un groupe en pierre peinte et dorée. La Sainte est représentée assise, couronne en tête, avec une chevelure abondante qui tombe sur ses épaules et est retenue par des rubans ou bandeaux. Elle porte sur ses genoux un petit enfant vêtu d'une robe dont le bas est orné d'une frange. Cet enfant tient de la main gauche le bout d'une banderole sur laquelle est inscrit en caractères gothiques du XVI^e siècle :

S. GVENOLAE.

Aux côtés de la Sainte, sont deux autres enfants plus grands et debout, vêtus d'une robe courte ou casaque, les pieds chaussés et les jambes prises dans des bas-de-chausse. Celui de droite tient de la main droite une banderole avec l'inscription :

S. GVESNEC.

Celui de gauche tient de la gauche une banderole avec l'inscription :

S. JACVT.

La Sainte est vêtue d'une robe longue, par dessus laquelle est un autre vêtement plus court dont le bas est orné d'une bordure de pierreries et d'une frange formée de glands triangulaires.

Une particularité de cette statue, c'est qu'elle a le corsage ouvert et qu'on lui voit trois mamelles, deux petites mamelles inférieures et, au-dessus, au milieu, une plus grande sur laquelle elle pose sa main droite. Le petit saint Guénolé passe aussi sa main droite sur cette mamelle.

Sainte Guen est aussi représentée, avec ses trois mamelles dans un tableau de sa chapelle de Lesven, en Plouguin, près de Ploudalmézeau.

6. A l'angle du transept Sud, est la statue de sainte Marguerite.

7. Notre-Dame de Bonne-Nouvelle.

8. A l'autre angle du même transept, saint Antoine, ermite.

9. Notre-Seigneur sortant du tombeau.

Quelques débris de vitraux attestent qu'autrefois les fenêtres étaient richement décorées. Dans ces restes, on reconnaît deux anges tenant des banderoles, puis la Sainte-Vierge et saint Sébastien.

Calvaire. — A six pas de la façade Sud de la chapelle, est un calvaire remarquable, dont la base est formée de deux massifs triangulaires superposés l'un à l'autre et autour desquels sont rangés les douze Apôtres, avec leurs noms inscrits sur le socle, et un article du *Credo*, en belles lettres gothiques sur la banderole qu'ils tiennent de la main :

S. PETRVS. — CREDO . IN . DEVM...

S. JACOBVS . MAJOR. — S. JOANNES. — etc...

Au pied de la croix, par devant, se trouve le groupe de Notre-Dame de Pitié entourée des Saintes-Femmes et tenant le corps de son divin Fils sur ses genoux.

Plus haut, la Madeleine, les mains jointes, la tête baissée et pleurant, puis, de chaque côté, la Sainte-Vierge et saint Jean. Au sommet, Notre-Seigneur en croix, entouré de trois anges qui recueillent dans des calices son précieux sang.

Deux croix latérales, plantées sur la base supérieure, portent les deux larrons qui se livrent à des contorsions où se peint la plus grande douleur.

Toutes les statues qui entourent ce calvaire reposent sur des cariatides formées de bustes humains dont quelques-uns sont bizarrement contournés, et dont le style s'accorde assez bien avec la date de 1536, inscrite sur le dos de la croix principale.

Fontaine. — A 25 ou 30 mètres de l'abside de la chapelle du côté Sud, est la fontaine monumentale de Saint-Véneuc, un des plus jolis édicules du xvi^e siècle qu'on trouve dans notre pays. Elle est accostée de deux élégantes pyramides gothiques portées sur des colonnettes à torsades et à losanges. Au fond, une petite niche renferme une petite statue en pierre de saint Véneuc, armé en guerrier, revêtu d'un manteau, portant un casque sur sa chevelure opulente, tenant de la main droite une épée nue, et de la gauche un livre ouvert.

9^o Chapelle de Saint-Adrien.

La chapelle de Saint-Adrien figure au rôle des décimes 1765-1789. En 1806, le clocher et le pignon qui le soutenait tombèrent, la toiture était dégradée, sur la demande de M. le Curé de Briec, Mgr avait autorisé d'en prendre les matériaux pour réparer Landudal, mais ce projet ne

put s'exécuter parce que les voisins s'y opposèrent, prétendant bien la restaurer, ce qu'ils ne purent cependant accomplir.

10^o Chapelle Le Pénity-Ronan.

La chapelle Le Pénity-Ronan figure au rôle des décimes 1765-1789. Tombée en ruine, la statue du saint patron, saint Ronan a été transférée dans la chapelle voisine de Sainte-Cécile. Un vol y fut commis vers 1750 (B. 240).

11^o Chapelle de Kerobézan.

La Chapelle en ruine du château de Kerobézan dont les vestiges semblent indiquer l'époque du xvii^e siècle. Chapelle signalée, au *Bulletin Archéologique*, i, page 49.

12^o Chapelle Saint-Édouard.

La chapelle Saint-Édouard, ne figure ni au rôle des décimes, ni dans les papiers du commencement de ce siècle. Les gens du pays prononcent ce nom, Drouard, Édouard, et Rouard, il ne reste de la chapelle qu'un pignon avec une fenêtre gothique (1892).

VICAIRES PERPÉTUELS DE BRIEC

1493.	Décès de Jan Le Saux.
1493.	Jean Jehan.
1512-1531.	Alain Trégain, chanoine.
1532.	Alain Hélias.
1533.	Décès de Jacques Fevre.
1539.	Perès Faverel.
1539-1555.	Thomas Faverel.
1555.	Henri Goetletguer, mourut la même année.
1555-1558.	Pierre Meur, un des 7 curés de Saint-Corentin.
1558.	Pennec.

1596. Guillaume Petit, chanoine.

1611-1632. Jean Le Penneec.

1640-1680. Jean Cosquéric.

1680. Hervé Kerguélien.

1690-1720. Jean Héliuan, né vers 1644. Après avoir terminé ses études vers 1662 « servit le roi Louis XIV sur mer, sous les ordres de M. Duquesne et de MM. les maréchaux d'Estrées et de Chateaurenau, et sur terre en qualité de mousquetaire, à Brest, en 1677. » Ayant abandonné la carrière des armes, il se fit recevoir en Sorbonne, licencié en théologie, et fut pourvu, en 1690, du vicariat perpétuel de Briec. L'an 1700, il fit le voyage de Rome pour se plaindre au Pape, de l'Evêque et du Chapitre de Quimper, au sujet des dîmes qu'ils percevaient dans sa paroisse. Par un factum de 1707, le Chapitre démontra l'ancienneté de ses droits sur les dîmes de Briec.

Le Sr Héliuan ne s'arrangeait pas mieux avec ses paroissiens et dans un fragment de mémoire écrit de sa main, (1) il se plaint « que les prêtres et les fabriques de sa paroisse soutenus par l'Evêque prétendent qu'ils sont en droit de faire sans sa permission, toutes leurs fonctions de prêtre dans sa paroisse et de choisir tel curé et tel prêtre pour la gouverner et leur dire la messe dimanches et fêtes ».

C'était, du reste, un savant et un travailleur, il traduisit la Bible en breton et la soumit « au Roy, à la Reyne et aux Etats de Bretagne » et à sa mort, arrivée en 1736, l'inventaire de sa bibliothèque (2) signale « 13 grands livres de l'écriture du recteur ».

En 1736, le Sr Héliuan avait 92 ans, mais dès 1720, il est considéré comme démissionnaire et remplacé par René

(1) Archives de l'Evêché.

(2) B. 84.

de Penandreff « sous-diacre du diocèse » (1) quoique nous voyons dans le mémoire cité plus haut et daté de 1730, le Sr Héliuan se prétendre recteur de Briec, depuis 40 ans. (2)

1720. René de Penandreff.

1737-1748. Charles-Louis Dubodiez, qui en 1737 est aussi en procès avec le Chapitre (3)

1750-1768. Alain de Pennanrun dont les archives de Rennes, (E. 1214) possèdent la correspondance, en 1750, relativement à la demande d'évocation devant l'intendant de « tous les procès nés ou à naistre entre lui et ses paroissiens. »

1771. Le Yaouanc, recteur.

1774-1790. Le Chevalier, recteur.

LA RÉVOLTE DU PAPIER TIMBRÉ A BRIEC

LE 9 JUIN 1675 (4)

Le Dimanche de la Trinité, 9 Juin 1675, à l'issue de la messe, au son du tocsin, une foule de plus de 2,000 personnes armées de fusils, fourches et bâtons ferrés, ramassés de plus de vingt paroisses des environs, remplissait le cimetière. Alain Le Moign, demeurant au village de Cosquéric, en la trêve de Trevinel, en Briec, suivi d'un certain Germain Balbouz montèrent sur une bille de bois « et ayant fait battre la caisse déclarent qu'ils sont les caporaux des trêves de Gorresquer et de Landudal et qu'il faut aller avec eux au manoir de la Bouexière surprendre le marquis de la Coste et le sieur Jouau de la Garenne

(1) G. 94.

(2) Archives de l'Evêché.

(3) B. 269.

(4) Voir *la Révolte du papier timbré ou des bonnets rouges en Bretagne en 1675*, par Jean Lemoine. Les interrogatoires des coupables. — *Société Archéol.*, xxiii, p. 150 et suiv.

(ancien fermier des domaines de Carhaix), qui y sont chez le sieur de Keranstreat, puis, pénétrant dans le presbytère, ils somment les Recteurs de Briec et d'Edern de les accompagner et sur la réponse du premier qu'il est malade et ne peut y aller, ils lui repartissent durement « qu'il y serait allé par beau ou par force et qu'il n'était pas chez luy mais bien chez eux » et entraînant après eux les deux Recteurs, Alain Le Moign, Balbouz et Laurent Le Quéau, meunier du moulin de Cosquiriou, en Quéménéven, conduisent les paysans au château de la Bouexière. En vain la gouvernante de la maison, la demoiselle de la Rueneuve leur répond que ceux qu'ils cherchent sont partis, et se jetant aux genoux devant Le Moigne et les autres de sa caballe pour leur demander de ne rien brûler et leur offrant même de l'argent, ils répondent que « ce n'était pas de l'argent qu'il leur fallait, mais bien Messieurs le marquis de la Coste, la Garaine et Keranstreat et autres gabelleurs qui y estoient, et tira le dit Le Moign un coup de fusil à la fenestre du cabinet disant « qu'il y voyait de la noblesse et qu'il les fallait tout brusler » et pendant que les paysans enfoncent les barriques de vin, Le Moign cherche les enfants du sieur de Keranstreat pour les tuer disant « qu'il fallait avoir les petits diables puisqu'ils ne pouvaient trouver le grand diable de gabelleur leur père » enfin, après avoir enfoncé les portes à coups de hache, ils s'emparent des armes et des munitions qu'ils trouvent et ayant mis le feu à l'une des ailes du manoir, ils rentrent en triomphe à Briec où Le Moign étant arrivé vers le soir et entrant chez Michel Duval pour prendre du tabac déclare « que ceulx qui avaient froid n'avaient qu'à aller se chauffer à la Bouexière et qu'il y avait beau feu », menaçant aussi de brusler le presbytère et la maison de Thomas Calvès, hoste, à cause qu'il avait du vin de gabelle. » En punition de cet attentat et

aussi pour avoir participé à l'assassinat des frères Alain et Guillaume Queffélec « à l'issue du pardon de Notre-Dame de Goresquer » en 1672, Alain Le Moign fut condamné par la Cour de Carhaix le 15 Octobre 1676, à être « pris par l'exécuteur de haute justice dans les prisons de ce siège où il est détenu, la corde au col, teste et pieds nus, en chemise, tenant une torche allumée en mains, du poids de six livres, estre conduit au devant de la porte principale de l'église collégiale de Saint-Tremeur de cette ville et là à deux genouils, demander pardon à Dieu, au Roy et à la justice, puis mené au martrait (place du marché) de cette ville, pour sur un échaffault qui y sera dressé au pied de la potence, y estre sur une croix de Saint-André estendu, son corps et ses membres rompus et brisés à coups de barre de fer, au nombre de cinq coups, iceluy préalablement étranglé jusques à extermination de vie, pour y rester jusques à demain prochain six heures du matin pour, passé de ce, son corps estre porté dans la dicte paroisse de Briec et mis sur une roue élevée de huit pieds de haulteur, sur le proche grand chemin auprès de la dite maison de la Bouexière et y demeurer jusques à parfaicte consommation, avecq deffenses à toutes personnes de l'en oster, à peine de rébellion au Roy et à la justice. »

LE CLERGÉ DE BRIEC, 1789.

Voici l'état du clergé de Briec, à la veille de la Révolution, d'après les notes de M^r de Saint-Luc :

Jean-Baptiste Chevalier, né à Quimper, paroisse Saint-Mathieu, en 1737, prêtre en 1761, recteur en 1773. Excellent sujet en tout genre. Chargé des retraites bretonnes des Dames en 1778, il s'en acquitte avec la plus grande distinction

Michel Le Tymen, né à Briec en 1745, prêtre en 1769, curé en 1770. Excellent sujet pour tout, travaille ou doit travailler aux retraites de Quimper, a refusé, en Mai 1787, la paroisse de Landrévarzec. Emigré en Espagne, le 2 Juillet 1792, il résida successivement à Bilbao, à Daynniel, dans la Manche, et à Madrid, d'où il écrit le 2 Avril 1798. (G. 112.)

Yves Kernilis, né au Juch en 1743, prêtre en 1770, demeure depuis à Briec. Bon prêtre, prêche bien, confesse, fait les petites écoles. Chapelain au château du Guilguiffin.

Joseph Pennec, né à Briec en 1746, prêtre en 1774. Depuis ce temps à Briec, prêche très bien, zélé, très pieux. Envoyé à Quillinen, trêve en 1779, à Langolen en Juillet 1780.

Yves Rolland, né à Briec en 1738, prêtre en 1763. A Briec depuis, bon sujet, confesse, fait les catéchismes, les petites écoles, n'a pas le talent de la parole. Emigré en Espagne.

Yves Garrec, né à Plonévez-Porzay en 1753, prêtre à Pâques 1777. A de la piété, annonce les plus heureuses espérances, santé chancelante, sujet admirable, est allé mourir à Plonévez-Porzay.

Huarner, né à Briec en 1779, venant de Combrit, y est retourné à Pâques 1780.

Michel Sez nec, né à Briec en 1720, prêtre en 1755, a été curé de Quillinen cinq ans, ensuite à Briec.

Yves Le Coz, né à Briec, prêtre en 1780. Excellent sujet pour tout. Envoyé à Langolen en Septembre 1780, à Plouguernével en Avril 1781, au Séminaire de Quimper en Juin 1783.

Jean-Vincent Bolloré, né à Ploaré, prêtre en Septembre 1780, envoyé à Ploaré, puis à Châteaulin en 1784.

Michel Le Jacq, né à Langolen en Mars 1756, prêtre à Pâques 1781, *ibi* depuis. N° 1 pour tout, talent, science,

piété. A Quéménéven en Septembre 1781, à Gourin, curé à Pâques 1784.

M. Salaun, venant de l'île des Saints.

M. Jean Lardiagon, né à Briec le 27 Décembre 1757, prêtre à Pâques 1786. Charmant enfant pour la vertu. Emigré en Espagne.

Claude Vergos, né à Plougastel-Daoulas le 31 Mai 1759. Faible pour les talents mais studieux. Excellent caractère, prêtre à Pâques 1787.

BRIEC PENDANT LA RÉVOLUTION.

Le Recteur de Briec ayant refusé le serment dans l'assemblée électorale tenue à la Cathédrale le 27 Mars 1791, M. Ollivier prêtre de Fouesnant, fut élu curé, mais, sur son refus, on y nomma le sieur Goraguer qui prit possession le 3 Avril 1791, comme nous l'apprend la lettre suivante écrite par le district de Quimper au maire de Briec le 1^{er} Avril 1791 (1).

« On vient de nous communiquer une lettre que vous avez écrite à M. Goraguer, curé de Briec. Nous ne vous blâmons pas sans doute de lui annoncer que vous ne lui ferez aucune politesse, vous n'y êtes pas tenu, mais en votre qualité de maire vous êtes spécialement chargé de veiller au maintien de l'ordre et de procurer aux lois leur exécution. Nous aimons à croire que vous le ferez. Au surplus, nous croyons devoir vous prévenir que s'il survenait quelque trouble à l'occasion de la prise de possession du sieur Goraguer qui aura lieu dimanche 3 du présent, si même vous négligiez de lui en faciliter les moyens, votre municipalité en répondrait et vous le premier. La

(1) Registre des correspondances, district Quimper.

crainte que nous avons, que vous ne vous compromettiez, nous engage à vous envoyer un exprès (que vous voudrez bien payer) pour vous faire connaître les désagréments auquel vous exposerait tout obstacle à cette prise de possession... »

Le sieur Goraguer, en possession de sa paroisse, put vite s'apercevoir que les cœurs demeuraient attachés aux anciens prêtres fidèles ; le 14 Juin il en est réduit à porter plainte au district des avanies qu'il doit essuyer chaque jour :

« M. Cariou, vicaire à Langolen et qui a été remplacé par M. Guillou, demeure à Langolen chez Vincent Le Jacq, conseiller municipal. Le jour de l'Ascension, après sa messe à la chapelle de M. Kerstrat, il dit publiquement que ceux qui allaient à la messe des assermentés étaient excommuniés et damnés d'avance. Il leur défendit de communiquer avec les *jureurs* en quelque manière que ce fût.... Il court les villages pour leur répéter la même chose, il met le trouble dans la trêve. J'y fus samedi, après l'Ascension, pour faire un enterrement et dire la messe, plusieurs vinrent à l'église, mais quand ils virent que c'était moi qui disais la messe, ils sortirent. J'avais été la veille et la surveillance chanter un *placebo* et prendre un corps au Merdi-Quistinic, en Briec, et tous ceux et celles de Langolen qui y étaient venus s'enfuirent dès que je parus et notamment une propre sœur à la morte, elle ne vint pas à l'enterrement de sa sœur pour n'être pas, disait-elle, excommuniée.... Je donne avis de ces faits à MM. du district pour qu'ils y remédient comme ils le jugeront convenable. »

Le mois suivant, 21 Juillet, le sieur Goraguer écrivait encore pour dénoncer un confrère, et voici l'arrêté du district qui en fut la conséquence :

« Vu la lettre du 21 Juillet, signée Goraguer, curé de

Briec, dénonçant M. Bourbigo, vicaire de Landrévarzec.

« Considérant que si le maintien de la tranquillité a rendu nécessaire de prendre des mesures pour enlever du milieu de leur canton les êtres turbulents et factieux accusés par la voix du peuple de vouloir exciter le trouble par leurs discours et leurs menées ténébreuses, ces corrections paternelles deviennent insuffisantes et ne peuvent être employées lorsqu'il est possible d'acquérir juridiquement les preuves de la violation de la loi.

« Considérant que si le sieur Bourbigo n'a pas pu, sans se rendre coupable, marier une fille qui n'habitait pas sa paroisse ou celle dont il est vicaire, qu'au préalable il ne se fût fait remettre le certificat de publication de ses bans dans la paroisse de son domicile ;

« Considérant qu'il faut quelque exemple d'une justice rigoureuse pour convaincre les mauvais prêtres que les règles prescrites ne se violent pas impunément.... arrête que la lettre du curé de Briec sera remise à l'accusateur public, à l'effet d'en informer et de poursuivre Bourbigo.»

LA CONSCRIPTION A BRIEC

Lors de la levée en masse, Briec fut un des cantons de Cornouaille qui montra le plus de résistance à la loi de la conscription. On pourra en juger par le rapport suivant du Commissaire administrateur du district :

« Le 14 Mars 1793, Alain Kernaflen, administrateur du district, Commissaire pour la levée de Briec, m'y suis rendu accompagné des gendarmes Antoine Ranny, Joseph Cuvellier, Dominique Allet et Jean-Baptiste La Salle, commandant d'un détachement de grenadiers des bataillons de Cher-et-Loir (un sergent, un caporal et quatre grenadiers) pour le maintien de l'ordre dans l'assemblée. A mon arrivée, je me suis occupé des dispositions les plus

propres à prévenir les troubles. Nous avons passé dans les auberges du bourg et chez le sieur du Cap, marchand de vins, j'ai fermé les caves à clef et emporté les clefs.

« J'ai placé des sentinelles dans les trois auberges avec la consigne de n'y laisser entrer absolument personne. J'ai établi le reste de la troupe dans la sacristie de l'église servant aux séances ordinaires de la Municipalité, je lui ai fait délivrer l'étape et manger de suite un morceau pour en pouvoir disposer au besoin le reste du jour et dès que l'assemblée se formerait. Bientôt les conscrits se sont réunis autour de l'église, dans le cimetière, j'étais dans l'église avec la Municipalité. Je les ai engagés à y entrer en annonçant que j'allais leur communiquer mes pouvoirs et leur donner connaissance des décrets concernant la levée mais ils s'y sont refusés malgré la pluie assez forte qui tombait alors et qui dans l'assemblée la plus paisible n'eut pas permis d'y procéder dehors avec ordre.

« Rentré dans l'église avec la Municipalité, j'y ai lu l'article qui fixe les traitements, le temps de l'engagement qui n'était que pour une campagne. Je suis retourné au portail et monté sur un escabeau, je leur ai répété ce que je venais de lire à l'église, disant que Quimper était désigné pour le cantonnement des hommes du Morbihan et du Finistère, ils ont persisté à rester dehors et à se refuser à tout.

« Cependant, tandis que je faisais la vérification de la liste des jeunes gens ou veufs sans enfant de 18 à 40 ans, le citoyen Briand, juge de paix, que j'avais envoyé vers les jeunes gens, m'est venu dire que si je leur donnais par écrit l'assurance que c'était pour Quimper et les environs qu'ils étaient destinés, ils consentaient à la levée de leur contingent et que je pourrai y procéder par la voie du sort.

« Je leur ai certifié par écrit la désignation adressée par

le Ministre, au département, pour leur cantonnement à Quimper. Ce certificat a été souscrit de la main du juge de paix, du maire, du procureur de la commune et de quelques officiers municipaux. Je leur en ai fait donner lecture par le sieur Darillon, administrateur du département, quelques-uns entrent dans l'église, 369, doivent concourir à cette levée ; je fais 333 billets blancs et 36 billets noirs qui sont roulés par 2 officiers municipaux, je les dépose dans un sac que tenaient 2 autres officiers municipaux en les comptant à haute voix. J'étais à la fin de cette opération, il se fait un grand mouvement dans l'assemblée, les conscrits entrés insensiblement et en assez grand nombre dans l'église, où ils étaient tous très tranquilles et sans armes, en sortent tout-à-coup et se réunissent de nouveau aux opposants du dehors. Je suis allé les trouver dans le cimetière, je leur ai renouvelé, au nom de la loi, l'ordre d'y obtempérer, il ne m'a été répondu que par des *non, non*, des cliquetis de bâtons et par ces mots, *dao, dao*. Le gendarme Allet qui était à côté de moi, a reçu au même instant, un coup sur le bras, et ces gens sont entrés de force dans l'église, presque tous, de gros bâtons à la main, frappant sur les bancs, sur la balustrade, jetant des cris, levant leurs bâtons en l'air, en menaçant. Je leur ai vainement opposé la force armée qui m'accompagnait, je n'eus pu réussir à les repousser qu'en les faisant fusiller ou hacher à coups de sabre, et ces malheurs il fallait d'autant plus les éviter que ce ne pouvait être ni dans l'effusion du sang ni dans le trouble qu'il était possible de continuer l'opération commencée. J'ai donc déclaré l'assemblée dissoute.

« Poussé et repoussé par cette foule de révoltés, en périssant cependant autant qu'il était possible de me faire entendre, mais inutilement, les bâtons continuellement levés ou menaçants, le grenadier Marteau atteint d'un

coup sur la tête, le gendarme Cuvillier d'un autre coup sur le visage, nous sortons de l'église, traversons le cimetière, les mêmes cris continuent, nous sommes assaillis de coup de pierres jusqu'à l'endroit où étaient nos chevaux. Le gendarme Ranny en reçoit un coup par les reins, Jean-Baptiste la Salle un autre à la jambe. Quelques officiers municipaux et le juge de paix les exhortent vainement à se retirer. Les insinuations des méchants avaient prévalu, une douzaine d'hommes au plus étaient à la tête des révoltés depuis le commencement de la journée. Ils sont tous connus des municipaux. Qu'ils les déclarent dans l'information qui sera faite par le juge de paix, qu'ils déclarent ceux qui sonnent les cloches pour appeler du renfort. Je pense que pour lever le contingent, il faut envoyer de suite dans cette paroisse aux frais des habitants, une forte garnison qui y resterait jusqu'à enquête faite, et les 36 hommes fournis » (1).

ALAIN KERNAFLEN.

*
*
*

Le 25 Juin 1795, les émigrés arrivaient dans la baie de Quiberon, et c'est vraisemblablement pour seconder cette entreprise que les chouans quittant le Morbihan traversèrent comme un coup de foudre la Cornouaille pour s'emparer de 6 à 7 milliers de poudres du Moulin à poudre, le 17 Juin, et en jeter de 12 à 13 milliers à l'eau (L. 78). En passant par Briec, ils tuèrent le Curé constitutionnel, qui fut trouvé dans la cour du presbytère, la tête traversée d'une balle. Voici le rapport qui fut présenté à ce sujet aux administrateurs :

« Ce jour 29 Prairial an III (17 Juin 1795), vers les

(1) Archives départementales.

3 heures de l'après-midi, le citoyen Kerincuff, invité à passer à l'administration pour communiquer les renseignements qu'il devait avoir reçus concernant l'apparition des chouans à Briec et l'assassinat qui y a été commis, a dit que le matin de ce jour, il lui était venu deux cultivateurs, un de Trégourez, l'autre de Briec ; qu'il en tenait, qu'étant hier au dit Trégourez, il y arriva environ cent hommes qui fouillèrent toutes les maisons pour avoir des armes, que partis dans l'intention de s'approcher de Quimper, ils se trouvèrent au milieu d'une troupe d'hommes armés, d'environ 800 ; qu'on leur ôta aussitôt leurs cocardes et qu'ils entendirent des autres dire : « puisqu'ils sont du côté de Briec, ils nous serviront de guides » que ces deux derniers leur parurent de Leuhan, mais que tous les autres étaient habillés à la mode de Vannes, et qu'ils parlaient très mauvais breton, tous d'ailleurs à pieds, à l'exception d'un seul qui semblait le commandant et qui était à cheval, que chemin faisant cette troupe fut rejointe par une autre venant du côté de Coray et composée de cent hommes portant des fusils de munitions, que dans le temps de cette réunion il avançait un pareil détachement, du côté d'Édern, qu'ayant été renvoyés par cette troupe avant d'arriver à Briec, ils ignoraient ce qu'elle y avait fait, qu'ils croient seulement entendre, qu'ils avaient assassiné le Curé de cette commune et ensuite pris la route de Châteaulin. »

Nous donnons dans les pièces suivantes différents rapports et renseignements fournis au département sur l'état des esprits à Briec, pendant l'année 1796 (L. 310). Ils nous fournissent de curieux détails sur les chouans et sur les localités où les prêtres réfractaires et les émigrés trouvaient asile.

« Le 3 germinal an IV (L. 310), Thépault, de Briec, porta chez Le Darcillon une lettre qui devait notifier aux

fonctionnaires publics l'ordre de cesser leurs fonctions, sous peine de mort. Ouverte par Ducap, chez lui, le fils de Darcillon vint au bourg où se faisait la revue des chevaux et l'annonça vers midi 1/2 à son père, en pleurant.

Le fils de Darcillon l'a remise à Ducap. Il faudra demander à Darcillon si l'ordre de porter cette lettre à Ducap lui avait été donné, il paraît que cette lettre avait été lue au bourg chez Menut, où il y avait un grand dîner, et qu'ils crurent prudent de la déchirer pour n'être pas compromis.

Dans l'après-midi, vers 5 heures, la citoyenne Bacaud prit à part le citoyen Lamarre (1), juge de paix qui avait aussi diné chez Menut, et lui demanda ce que contenait cette lettre, il répondit n'en avoir aucune connaissance.

Durant la conversation, Ducap entra, Briant lui demanda le contenu de la lettre en présence de Lamarre, et ce qu'elle était devenue, plusieurs citoyens approchèrent au bruit, Briand déclara à Ducap qu'il ne sortirait pas à moins qu'il ne lui représentât la lettre ou ses fragments si elle était déchirée, qu'alors Ducap se retournant vers Lamarre lui dit qu'il l'avait déchirée parce qu'elle aurait fait plus de mal que de bien.

Dans la nuit du 28 au 29 Ventôse, vers les 2 heures après, il se rassembla beaucoup de citoyens auprès du Dourdu (environ 60 personnes, Thépault en était le chef). Ils forcèrent des habitants à leur donner des fusils. Dornic de Kerhouliat remit un fusil à deux coups dont il ne se désaïssit qu'après avoir eu le cautionnement de Jean Ollivier du même village que le fusil lui serait rendu. Ce fusil fut rendu avant le jour, mais déchargé.

La même nuit, Jean-Ponnabat Morvan, qui se cache,

(1) Ce fut, sans doute, à la suite de cette dénonciation que Lamarre fut destitué et remplacé par le citoyen Pierre Briand, assassiné, trois ans plus tard, par les chouans.

par crainte des chouans, était sur un fossé lorsqu'il vit aux environs du Kersperien une troupe de monde qui parcourait les villages chercher les déserteurs. Parmi cette troupe de 30 ou 40, cinq ou six étaient armés, les autres avaient des bâtons; il présumait que c'étaient les jeunes gens de Guelven et Trégourez.

Samedi soir 29, la réunion doit s'être faite à Trégourez; ceux de Briec n'ayant pas bien compris l'avertissement se rendirent à Coray au lieu d'aller à Trégourez. Le domestique de Le Gars, de Rupelleter retournant, le dimanche, bien fatigué, avoua chez l'aubergiste marchand de cidre Yves Stéphan, de Penvernec, en Landudal, qu'il était bien fatigué, qu'il n'avait pas pu rencontrer les autres.

Le 4 Germinal, Lamothe Bouriquen, fils, de Trégourez a été jusqu'au bourg d'Édern, il y a 8 jours, pour tâcher de réunir les fuyards.

Il doit y avoir, en la chapelle de Garnilis, une assemblée générale présidée par Dubot et quelques inconnus.

La femme de Detourelle Thomas, du bourg de Briec, apprit la nouvelle en allant au moulin du Temple, en Édern, d'où elle se rendit chez Darcillon où elle apprit la même chose.

Le Pétillon, de Kerstrat, en Trégourez, prévient son frère du Léti, en Langolen, qu'il y avait des rassemblements dans sa commune et environs, que ces rassemblements avaient pour motif de tomber sur les patriotes de la commune de Langolen, le vendredi au soir, sans être sûr des villages. Qu'il n'avait qu'à prendre garde et prévenir ses amis, ce qu'il fit faire, il prévint le maréchal de Keraoulet, en Langolen qui, sous prétexte d'ouvrage fut chez le citoyen Yves Briand et aussitôt la femme du dit Briand fut prévenir son mari de ne point venir chez lui, ce soir là, ce qui arriva comme on l'avait prévu.

La femme du dit Briand, de Coatgoer est sûre que cela

lui est arrivé de la part de la Trevaret, que son mari était maire de Langolen, la Trevaret l'a sommée et même engagée par différentes reprises à lui rendre les clefs, ornements, calices et ciboires de Saint-Magloire, chapelle de Langolen et cela pour faire officier les prêtres non assermentés contraires aux lois, ce que le dit Briand a toujours refusé. Alors la dite Trevaret lui fit plusieurs menaces ce qu'il déposera dans le temps, et ce qui est arrivé ».

La pièce qui suit est une réponse non signée à un questionnaire adressé par le département, probablement au juge de paix du canton de Briec :

« Combien de prêtres réfractaires circulent dans votre canton ?

Louboutin, âgé de 44 ans, et Ignace Le Garrec, âgé de 61 ans, vicaire de Kerlaz, Bescon, prêtre de Kerfeuntun.

Ils vont à Bonnescat chez Rénier, à Kerivoal chez la veuve Marie Philippe, à Kerouredan chez la veuve Renée Le Berre, à Kerervan chez la veuve Renée le Hénaff, à Kerjacob chez Yves Le Grand, en Guengat, au Merdy chez Louboutin.

Ils font des courses en Briec. On ignore s'ils disent la messe, mais ils confessent et baptisent. Hervé Louboutin, de Kererho, section de Guilinen, a menacé que les jeunes gens de Briec auraient tombé sur cette commune, qu'il s'organisait en Briec, une chouannerie et, que pour la solder, il se perçoit un impôt secret.

Combien d'émigrés ?

Nous en ignorons le nombre. On assure que les du Brieu en sont et que Pétillon, ci-devant maire de Plonévez, canton de Locronan, revenant de Quimper, le 5 Germinal, fut attaqué par deux individus bourgeoisement costumés près l'allée de Bonnescat.

On soupçonne des réunions nocturnes, à Bonnescat chez Louis Renier et à Kerjacob-Hénaff chez Yves Le Grand.

On soupçonne à Briec et Langolen, Dugrego, son gendre, les deux Kerstrat, les fils de Guéguen de Trévaré, déserteur.

Le bonhomme Boudehen, près le bourg de Langolen a dit que son gendre de Kerjaouen, en Elliant, avait parlé à Kerstrat, l'aîné dans le grand pré du Stang-bras, à Langolen appartenant à M^{lle} Kerstrat. Hervé Hémón demeure au Ster-bras, on s'y assemble pour dire des prières dans la cour du vieux château en ruine. — Boudehen est patriote, son gendre, on n'en sait rien.

Il s'élève encore des soupçons sur la maison de Trohanet, la maison est close, la demoiselle Céleste Tréouret est à Quimper, elle n'a du laisser après elle qu'une vieille femme logée dans la maison à buée, prenez des renseignements par Briant.

Je sais qu'il y a une excellente cache à Trohanet, on m'a dit qu'elle est si bien placée qu'on ne saurait la trouver. Ceci me fut dit, il y a neuf ou dix mois, par une personne très instruite, mais elle ne s'ouvrira pas à moi. La cour derrière la maison communique au bois et devient un moyen de fuite.

Je me rappelle d'une excellente cache placée dans un autre canton et pratiquée par l'effet d'un double mur dans des appartements au second étage, on y descendait par le grenier. Si vous aviez assez d'indications pour visiter Trohanet, après avoir bien visité et sondé même les murs et les pavés d'en bas, il faudrait bien examiner aussi dans les hauts et vérifier les planchers des greniers. »

Suit le signalement des prêtres réfractaires (L. 310) :

« L'abbé du Bot, âgé de 60 ans, chauve, un bonnet de laine sous son chapeau, les paysans l'appellent *Bonedic Roux*, petite taille, homme vif, marchant bien, habillé dans le costume de Coray, va souvent à Parc-ar-Stang, en Langolen.

Penanéach, né à Guelvain, en Edern, 46 ans, passe souvent au bourg de Langolen pour aller chez son frère Hervé, à Saint-Huel, en Langolen. C'est à Saint-Huel et Parc-ar-Stang qu'ont été envoyés les bœufs pris chez Yves Briand.

Rohou, 48 ans, habite la partie de Briec. Costumé en paysan.

Lardiagon, ancien prêtre de Briec, petit, un peu gros, 35 ans, marche en dodinant, homme gai et plaisant.

Timen, 50 ans, ex-curé de Briec, gros, trapu, arrêté à la parole.

Labbé, ex-curé de Quilinen, 50 ans, beau teint, air riant, taille leste.

Bourbigot, ex-curé de Trefflez, en Landrévarzec, 35 ans, homme fluët.

Philippe, au Guelvain, trêve d'Edern, 74 ans, figure rechignée, sans dents. »

Le 16 Germinal, an IV (5 avril 1796. L. 310) les administrateurs du département donnaient les instructions suivantes au citoyen Lalande, l'un de leurs collègues en mission à Leuhan :

« Briand vous attendra à Briec, où il vous ira joindre si vous y êtes avant lui. Il vous sera difficile de trouver des guides de bonne volonté. J'aurais désiré vous envoyer Scoter de la garde territoriale qui connaît parfaitement Guelvain et Langolen, et un certain maréchal de Saint-Modé, réfugié à Quimper, mais le premier est absent et ne sera de retour que ce soir et l'autre a quitté notre ville, on ignore où il s'est retiré. Si Le Briand peut le découvrir il vous le conduira.

Voici la notice exacte des villages qu'il y aura à visiter à Guelvain, Trégourez et Briec.

En Guelvain : Kenergouyen, Kervella, Kervenec, Tibondiou, Kervina, ici doivent habiter dans un penty

deux prétendues cousines de du Bot, elles ont deux vaches.

En Langolen : Parc-ar-Stang, Saint-Thuel, le Stang-Bras.

En Briec : Kerhoutient chez Ollivier, Rupelleter chez le Gars.

Je crois que Guelvain se trouve sur votre route de Coray à Leuhan, à Briec, les arrestations que vous avez faites auront donné l'éveil, et dès qu'on apercevra votre marche vers Guelvain, il est à craindre que du Bot et autres ne prennent la fuite. Demandez à Briand quel est le village où Desvilliers et Cie ont mangé un grand cochon, deux petits, et sept grandes tourtes, il me semble que c'est de cet endroit que provenaient les parties de vivres saisies au magasin Foret de Laz.

LE GOAZRE.

Vers la fin de la Révolution, la paroisse de Briec fut le théâtre de scènes tragiques occasionnées par les représailles des chouans contre leurs dénonciateurs, nous ne parlerons pas de la mort de l'évêque Audren, longuement racontée ailleurs (1), mais nous rapporterons, d'après le récit de trois témoins oculaires, la mort de Pierre Briand, juge de Paix, et celle de Jean-Marie Bren, racontée par Hélène Louboutin, sa veuve.

MEURTRE DE BRIAND (L. 20).

Le 6 Frimaire, an VIII (27 Novembre 1899), Catherine Jacq, âgée de 40 ans, veuve Pierre Briand, juge de Paix de Briec, demeurant actuellement à Quimper, déclare que les malfaiteurs armés qui furent chez elle, le 17 Brumaire dernier (3 Novembre 1799), environ 7 heures du matin, étaient au nombre de 16, que Briand étant sorti de

(1) Fin de l'église constitutionnelle dans le Finistère.

la maison fut menacé par ces brigands à quelque distance du village (Kerjonc), qu'ils y revinrent aussitôt, qu'ils se firent donner les clefs des armoires où ils prirent de l'argent et des effets en grande quantité sans qu'elle ait pu voir combien, tant elle était consternée de l'événement qui venait de se passer. Qu'elle n'a reconnu aucun de ces forcenés, que deux paraissaient être du même âge et de même taille ayant environ 20 ans ; un d'eux avait eu la main blessée et dit que Briand lui avait fait cette blessure d'un coup de couteau, qu'un troisième qui pouvait être Cornouaille lui fit de grandes menaces à elle interrogée et lui fit défense de faire sa déclaration au département. »

Guénolé Benoit, valet de ferme à Kerjonc, ajoute : « qu'en partant, ils passèrent par Landudal où ils mangèrent un morceau à la hâte chez Péron, aubergiste, qu'ils prirent ensuite la route de Langolen, qu'arrivés à Parc-ar-Stang, à peu de distance de Coatcain et du moulin de la Ville-neuve, ils entrèrent dans une maison sur le bord du chemin. En arrivant, les chefs dirent aux femmes occupées dans l'aire à vanner du blé qu'il leur fallait à manger, et qu'après avoir dîné lui s'enfuit à travers pays. Chemin faisant, les chefs s'entreappelaient *Carnage*, *Charette*, *Sans-souci*, que celui qu'on nomme Carnage, qu'on croit être Frollo, avait eu la main blessée par Briand.

Le 8 Frimaire, an VIII (29 Novembre 1799), Hervé Rivoal, 49 ans, sabotier à Kermarec, en Briec, déclare que le 17 Brumaire (8 Novembre 1799), travaillant à Rupiquet, il aperçut, dès le point du jour, 3 hommes armés qui l'accostèrent dans la cour, qu'ils lui dirent d'aller avec lui sur la route, qu'au même moment, il vit une troupe qui venait joindre les autres, tous armés de fusils, et sortant du chemin de Montcouart, où demeure Corentin Sez nec, qu'alors il se mit en route avec ces individus, qu'après avoir fait un demi-quart de lieue, un d'eux lui

demanda s'ils étaient encore loin de Kerjonc; demeure de Briand, que ce chouan était un gros homme de moyenne taille, qui lui dit qu'il avait encore été une autre fois chez Briand, mais qu'il ne l'avait pas trouvé, qu'il espérait être plus heureux et que Briand n'échapperait pas ; ces malfaiteurs étaient au nombre de 15, deux étaient d'une taille élancée, d'environ 20 ans, qu'on croit être Frollo et Guermeur, qu'il ignore si Cornouaille était avec eux, que le gros homme paraît être Gorgeu, chouan déjà amnistié, il ajoute qu'en entrant à Kerjonc, il fut gardé à vue par quatre des malfaiteurs vêtus en cultivateurs, que les autres furent à la maison, qu'il ne vit pas Briand en sortir, qu'il ignore par combien de ces brigands il fut poursuivi ; qu'il entendit plusieurs coups de fusil à une certaine distance du village, que peu après ils revinrent et qu'un des deux grands dit : « Nous sommes enfin venus à bout de ce J. F., il est mort. ». Ils pillèrent et quittèrent à environ 10 à 11 heures du matin.

MEURTRE DE JEAN-MARIE BREN (L. 20)

Le 6 Frimaire, an VIII, (27 Novembre 1799), Hélène Louboutin, 40 ans, v^{ve} de Jean-Marie Bren, journalier à Kerhuant, commune de Briec, déclare que la nuit du 23 au 24 Brumaire (du 14 au 15 Novembre 1799), environ 2 heures avant le jour, la maison fut cernée par une troupe de chouans armés, que sept de la bande entrèrent dans la maison, disant qu'ils étaient de la colonne mobile et demandant Le Bren pour leur faire voir la route, qu'il avait déjà été avec eux, que Le Bren étant allé se coucher dans la crèche, ils l'y poursuivirent, qu'il fut contraint de sortir avec eux en chemise, qu'ils lui firent se mettre à genoux dans la cour et dire ses prières, qu'elle l'entendit leur demander la vie, qu'alors le chef de la bande dit

aux deux meilleurs tireurs de faire feu, que son mari tomba au premier coup et qu'il se traîna à quelques pas plus loin dans le courtil, où ils l'achevèrent. Elle ajoute que des sept assassins quatre étaient vêtus en veste, les autres en cultivateurs sans qu'elle ait pu reconnaître aucun, tant elle était effrayée; qu'après l'assassinat de son mari un d'eux vint à la porte de la maison lui demander si elle était au lit, que sur sa réponse affirmative, il dit que tous les patriotes auraient subi le même sort.

CURÉS DE BRIEC DEPUIS LE CONCORDAT

- 1804-1816. Michel Tymen, de Briec.
- 1817-1827. Alain Le Floch, de Plonévez-Porzay.
- 1827-1856. Guillaume Le Floch, de Lopérec.
- 1856-1875. Jean Marzin, de Plogoff.
- 1875-1885. Charles Le Floc'h, de Saint-Urbain.
- 1885-1894. Jean-François Quémener, de Comanna.
- 1894. Jean-Michel Poulhazan, de Cléden-Cap-Sizun.

VICAIRES

- 1804. Jean Lardigon.
- 1804. Jacques Corvéoc.
- 1806. Héliès.
- 1806. Troadec.
- 1806. François-Marie Léon.
- 1814. Lhostis.
- 1814. Pétillon.
- 1815. Le Gall.
- 1815. Kervennic.
- 1815. Rannou.
- 1817. Guillaume Plassart.
- 1820. Jacques Lullien.
- 1823. François Garonat.

- 1826. Jean-Marie Guernigou.
- 1827. Jean Le Corvellec.
- 1827. Noël Kersaudy.
- 1829. Hervé Le Pape.
- 1830. Jean Le Gac.
- 1836. Jean-Marie Guinement.
- 1839. Claude Nea.
- 1839. Hippolyte Corre.
- 1842. Guillaume Ménez.
- 1843. Joseph Le Guen.
- 1844. Yves Floch.
- 1857. Gustave Bernard.
- 1857. Célestin Cueff.
- 1858. Alain Donval.
- 1858. Nicolas Prigent.
- 1861. Jean-Guillaume Guéguen.
- 1863. Jean-Marie Quéau.
- 1865. Albert-Marie Poullaouec.
- 1866. Jacques-Marie Le Gall.
- 1868. Laurent Carval.
- 1869. Clet-Marie Fily.
- 1874. François Rolland.
- 1875. Jacques-Marie Poudoulec.
- 1876. Simon Alix.
- 1877. Jean-Marie Sergent.
- 1878. Jean-Marie Hamon.
- 1880. Jean-Marie Louboutin.
- 1883. Jean-Marie Laouënan.
- 1895. Yves Paugam.
- 1897. Jean-Marie Le Gall.
- 1899. Jean-Claude Le Gall.
- 1903. Jean Garrec.

PRÊTRES ORIGINAIRES DE BRIEC.

Moysan, Guillaume, prêtre le 31 Janvier 1814, mort curé du Faou 1838.

Pétillon, Hervé-Marie, prêtre le 4 Juin 1814, prêtre à Paris depuis 1842, décédé en 1869.

Le Bihan, Yves, prêtre le 31 Août 1814, mort curé d'El-liant en 1843.

Pennanrun, René-Hervé, prêtre le 17 Mars 1822, vicaire à Moëlan, 1858.

Le Louët, Guillaume, prêtre le 24 Octobre 1824, curé de Plougastel-Daoulas.

Le Grand, René, prêtre le 28 Juillet 1833, recteur à Spézet.

Le Grand, Pierre, prêtre le 29 Juillet 1849, recteur à Ploumoguier.

Seznec, Jean-Louis, prêtre le 22 Décembre 1855, recteur de Guerlesquin.

Coathuel, Jean-Marie, prêtre le 8 Mars 1874, missionnaire dans le diocèse de Burlington (États-Unis), mort le 7 Décembre 1902.

Barré, Hervé-Pierre, prêtre le 10 Août 1876, recteur de Peumerit depuis 1903.

Le Cléac'h, Joseph, prêtre le 23 Décembre 1882, père du Saint-Esprit, décédé.

David, François-Marie, prêtre le 25 Juillet 1894, vicaire à Lambézellec depuis 1897.

Salaün, Jean-Louis, prêtre le 25 Juillet 1894, aumônier du Patronage de Quimper.

Salaün, Hervé, prêtre en Septembre 1898, père Jésuite, décédé le 5 Octobre 1898.

Le Scao, Jean, prêtre le 28 Octobre 1900, père du Saint-Esprit, actuellement en Afrique.

MAISONS NOBLES

Bouexière, s^r dudit lieu à Édern, s^r du Rulazaron, en Brie : *d'argent à la croix pattée d'azur.*

Du Coing, s^r de Kerguelen, en Brie : *d'or au pélican d'azur en sa picté de gueules.*

Duault, s^r de Rosquilliec, en Brie : *d'argent au lion de sinople, armé et lampassé de gueules et couronné d'or.*

Goazre de Kervélégan, en Brie : *d'argent à la croix pattée de sinople cantonnée de 4 molettes de sable.*

Liziant ou du Lezart, s^r de Trohanet, en Langolen, trêve de Brie : *écartelé aux 1 et 4 d'or à 3 croissants de gueules aux 2 et 3 d'azur à la quintefeuille d'argent.*

Meslou, s^r de Kersaint-Éloy et de Tregain, paroisse de Brie : *d'argent à 2 fasces de gueules, écartelé de Trégain.*

Penandreff, s^r de Quistinic : *d'argent au croissant de gueules surmonté de 2 étoiles de même; devise : Qu'aucun querelleur n'y entre.*

Pentrez, s^r de Languéan et de Botmel, en Brie : *d'or au greslier d'azur, lié de gueules.*

Tregain, s^r dudit lieu, en Brie : *d'or à 3 pommes de pin de gueules, la pointe en haut, fondu en 1644 dans Meslou.*

Alain Trégain, abbé de Landévennec, 1524.

Quistinic ou de la Chataigneraye, s^r dudit lieu, en Brie : *d'azur à 3 roses d'argent.*

La Roche Helgomarc'h s^r de Kervélégant, en Brie : *d'azur au dextrochère ganté d'argent longé et grilleté d'or.*

Salou, s^r dudit lieu, en Brie : *d'argent à 3 hures de sanglier arrachées de sable.*

Treouret, s^r de Coetglas et de Trohanet, près Brie : *d'argent au sanglier de sable en furie ayant la lumière et les défenses d'argent; devise : Sævit, furit et ardet.*

MONUMENTS ANCIENS (1).

Menhir à Kermenhir, à 2 kilomètres du bourg, sur la route conduisant à Quimper.

Dolmen à Pen-ar-Hoat, à 8 kilomètres Sud-Ouest du bourg, tumulus, à Goarem-an-Duchen, entre Kerdrain et Kerbernez.

Quelques centaines de petits bronzes, en grande partie à l'effigie de Tetricus, furent découverts en 1868, enfermés dans un vase d'argile sur les terres de Kermadoret.

Substructions romaines à la Chateigneraie, à 6 kilomètres Sud-Est du bourg.

Tuiles et restes romains à 2 kilomètres au Sud-Est du Penity, fragment d'un groupe équestre en granit représentant un cavalier dont le cheval se cabre sur un monstre ayant un buste d'homme avec une queue de serpent. M. Trévédy a fait transporter au Musée départemental ce groupe trouvé au Guélen et dont il nous a donné une très intéressante description. (*Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, XII, 64. XIII, 38).

Enceinte rectangulaire de 32 mètres sur 27 mètres de côté au Nord du tumulus de Goarem-an-Duchen.

Grande enceinte à l'intérieur de laquelle on rencontre des restes romains près la chapelle d'Ilijour.

Trois enceintes sur la montagne à l'Ouest d'Ilijour ayant dû servir à la défense du camp ci-dessus.

Petite enceinte à 500 mètres du camp d'Ilijour, restes de retranchement dans les courtils et sur le placitre du manoir de Guernigon, près Saint-Venec. (Cet ancien manoir vient d'être démoli pour faire place à une maison de ferme).

(1) Voir inventaire des monuments préhistoriques du Finistère par M. Paul du Châtellier.

Motte avec retranchement à Keroualen.

Le 3 Juin 1899, on rencontra dans la parcelle dite Poul-ar-Garant-Pella, au village de Créac'h-Calliec, une cachette composée de 240 haches à douille carrée sans ornements.

Dans le cimetière de l'église paroissiale, se voit un stèle de 2 m. 30 surmonté d'une croix. Le stèle est un prisme octogonal à quatre grandes faces et deux petites ; sur la face Est est figuré un grand glaive dont la pointe atteint presque le sommet tandis que la poignée disparaît en partie sous terre. Sur la face Nord, est l'image d'un plus petit glaive de 1 m. 50 surmonté de 2 cercles concentriques. La croix pattée qui surmonte ce monolithe porte sur une de ses faces la date de 1656 et sur l'autre un écusson.

A l'angle Sud-Est du cimetière est une croix à base triangulaire composée de plusieurs marches sur l'une desquelles on lit cette inscription qui montre qu'elle a été empruntée à une pierre tombale :

REQ : H : I : GVICHO : ET : KT :

CORIOV : SA : FAE : L : 1639.

qu'on peut traduire : *Requiescunt hic* (reposent ici) J. Guichou et Catherine Coriou, sa femme, l'an 1639. (*V. Bulletin Soc. Archéol.* tom. I, 49.)

MISSION DE 1808.

Au mois de Mai 1808, la première mission depuis le Concordat fut donnée à Briec, sous la présidence de M. Dumoulin, curé de Saint-Corentin. Les ouvriers étaient :

« MM. Cornily, curé de Plougastel-Daoulas ; Coatpont, curé d'Elliant ; Garrec, curé de Châteaulin ; Laffeter, curé de Pleyben ; Guénégan, recteur de Ploudaniel ; Guionvarch, recteur de Spézet ; Guinement, recteur de Gouézec ;

Floutier, curé de Huelgoat ; Quévarec, originaire de Pleyben ; Vistorte, recteur de Kerfeunteun ; Colcanap, vicaire d'Ergué-Gabéric, 1805 ; Conan, recteur de Pluguffan ; Massé, recteur de Pouldergat ; Le Moal, vicaire de Châteauneuf ; Dulaurent ; Herviant ; Pelleteur, vicaire à Quimper ; Kermergant, recteur de Plouarzel ; L'Abbé, recteur de Plouzané ; Cajan, recteur de Plomelin ; Kerloch, vicaire de Trégunc ; le Recteur d'Edern Normant ; Morvan, recteur de Scrignac ; Doucin, recteur de Saint-Derrien ; Kergourlay, recteur de Coray, 27 prêtres.

La 1^{re} semaine, 1682 personnes avaient suivi les exercices de la mission, on remit en vigueur, à cette occasion, la pieuse industrie de Michel Le Nobletz qui, pour enhardir les personnes à répondre aux questions sur la religion, avait formé des femmes ou des enfants qui se proposaient aux interrogations du prêtre pour stimuler par leur exemple l'émulation des plus timides. Le 14 Mai 1808, M. Dumoulin écrit, en effet, à Monseigneur : « Une femme, d'environ 60 ans est entrée aujourd'hui en lice pendant le catéchisme ; elle a défié jeunes et vieux de l'embarrasser sur la religion. Plusieurs se sont présentés, mais la vieille a triomphé de tous ces particuliers. »

Cette mission, qui fut la première donnée dans le diocèse depuis la Révolution, suscita des réclamations de la part de l'autorité civile. Le Préfet écrivit à Monseigneur pour se plaindre qu'il eût autorisé ces exercices sans l'en avertir et « sans l'avoir mis à même de prendre les mesures de police nécessaires pour assurer le bon ordre. »

Le 22 Mai 1808, Monseigneur répondait qu'il n'avait pas « cru devoir avertir l'administration de cette mission, pas plus que pour ses visites pastorales, qui cependant étaient l'occasion, dans quelques paroisses, de la réunion sur un même point, de trois à quatre mille personnes ; que, du reste, il venait de publier, il y avait quatre mois,

un mandement dans lequel il annonçait le rétablissement des missions, qu'elles n'auraient lieu, cette année, qu'à Briec et à Ploudaniel et qu'il pensait que toutes ces réunions pouvaient avoir lieu sans qu'il fût besoin d'en occuper l'attention des autorités civiles. »

Monseigneur ajoutait :

« Je n'ignore pas les bruits ridicules que l'on fait courir à Quimper ; ainsi six femmes seraient accouchées de terreur dans l'église, sept ou huit personnes ont perdu la tête. Tout cela se réduit à un seul homme qui a donné quelques preuves d'aliénation d'esprit ; mais il est prouvé qu'il appartient à une famille qui, sans aller à la mission, a éprouvé le même malheur. Il faut s'attendre à tous ces propos et à beaucoup d'autres, mais je n'en remplirai pas moins avec fermeté et sagesse ce que le salut des âmes qui me sont confiées exige de moi. »

« Je me propose, M. le Préfet, de me rendre à Briec pour y donner la confirmation, à la fin de la semaine. Je compte avoir environ trois mille personnes à y confirmer.

« Je vous remercie, M. le Préfet, des précautions que vous avez cru devoir prendre pour garantir le bon ordre dans la paroisse de Briec ; mais il n'est pas juste que les gendarmes que vous y avez envoyés soient à vos frais. Je vous prie de m'envoyer la note de ce que vous croyez devoir leur faire donner et j'aurai l'honneur de vous en faire remettre le montant. M. le Maire de Briec a établi le meilleur ordre dans sa commune, il est vrai que les missionnaires lui rendent la surveillance très facile... »